

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018

Conformément aux dispositions statutaires, l'exercice comptable de l'AFIGESE correspond à l'année civile; en conséquence, les comptes soumis aujourd'hui à votre approbation se rapportent à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Ces comptes ont été arrêtés le 29 mars 2018 par le Conseil d'Administration et certifiés par la SARL PARIS-DENIS-BALANANT et associés, représentée par Monsieur Philippe DENIS, Commissaire aux Comptes, le 12 juillet 2018.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat), du détail du bilan, du détail du compte de résultat et de l'annexe, ainsi que du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sont mis à disposition sur le site de l'AFIGESE, comme il l'est rappelé dans la convocation à l'Assemblée générale envoyée à l'ensemble des adhérents.

Ces documents se caractérisent par les données suivantes :

1 - Le compte de résultat fait apparaître :

- un total des produits de : 552 597 €

un total des charges de : 488 825 €

- un résultat net comptable de : 63 772 €

obtenu par l'addition des éléments :

- d'exploitation, excédentaire de 78 458 € (excédentaire de 45 659 € en 2017);
 les produits d'exploitation sont constitués par les principaux postes suivants :
 - les recettes inscriptions des assises (32 %), les formations (36 %), les cotisations (24 %), les subventions et partenariat (4 %).
 - Les achats et charges externes représentent 56 % des charges d'exploitation, la part des charges de personnel étant de 40 %. L'association bénéficie pour l'année 2018 du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de 5 701 €.
- ➤ financier, excédentaire de 574 € (463 € en 2017), entièrement constitué par des produits financiers,
- ➤ exceptionnel, bénéficiaire de 440 € (déficitaire de 813 € en 2017); constitué de produits exceptionnels sur opérations de gestion et opérations de gestion et en capital (452 €) et de charges exceptionnelles sur opérations de gestion et opérations en capital (12€).
- **>** Impôt sur les sociétés, de 15 700 € (5 704€ en 2017).

Par rapport à l'exercice 2017, il convient de souligner les points suivants :

- les produits d'exploitation en augmentation de 80 285 € par rapport à 2017, s'expliquent par :
 - ➤ Une augmentation des recettes liées Assises : 10 410€ d'inscriptions supplémentaires ;
 - ➤ Une participation aux formations en hausse avec plus de 50 309€ de recettes supplémentaires : 33 journées de formations inter réalisées en 2018, dont 6 en Outre Mer, (contre 31 en 2017) et dont 62 038 € de formations en intra facturées en 2018 (contre 25 245 € en 2017);
 - ➤ Une augmentation des cotisations liées aux adhésions : 12 370€ de recettes supplémentaires, soit 647 représentants en 2018 (contre 9 186€ en 2017).
- les charges d'exploitation, en augmentation de 47 486 € par rapport à 2017 :
 - > majoritairement due à une hausse des charges liées aux formations :
 - Un plus grand nombre de formations inter et intra nécessitant un nombre plus important de formateurs à rémunérer, soit 26% de la masse salariale ;
 - L'organisation de formations en Outre-Mer et davantage de formations intra impliquant des notes de frais plus élevées, soit 117% d'augmentation par rapport à 2017;
 - Des frais de restauration plus importants, soit 24% d'augmentation par rapport à 2017 ;
 - > une augmentation des dépenses liées à l'organisation des Assises :
 - Des frais de restauration plus importants de 28% par rapport à 2017 ;
 - La prise en charge du transport des participants sur le lieu de la soirée locale
 - ➤ une augmentation significative des dépenses liées à la structure de l'association et son assujettissement à l'Impôt sur les Sociétés : 175% d'augmentation par rapport à 2017.
- 2 Le bilan arrêté au 31 décembre 2018, dont le total s'élève à 380 198 €, traduit le maintien de la bonne situation financière. Le montant des fonds propres est de 337 532 € (23,30% d'augmentation par rapport à 2017).

L'association dispose d'un fonds de roulement qui lui a permis jusqu'à présent de faire face à ses besoins de trésorerie, notamment pour l'organisation des Assises et d'assumer les risques financiers liés à cette manifestation.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 mars 2019, a :

- arrêté les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;
- proposé que l'Assemblée Générale affecte le résultat 2018 (63 772 €) au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, l'assemblée générale est invitée à :

- approuver les comptes de l'exercice 2018,
- décider l'affectation du résultat 2018 au report à nouveau,
- donner quitus de leur gestion aux administrateurs.